

# Compagnie CIF

POLICE GROUPE MMA  
N° 113.516.430 (offre  
réservée aux jeunes  
adhérents)  
&  
COVEA PROTECTION  
JURIDIQUE  
N° 8.590.644

Melinda ALVES  
[malves@bdj-sa.com](mailto:malves@bdj-sa.com)  
01.56.37.09.46



<b>Nature des garanties de base</b>		<b>Plafond</b>	<b>Franchise</b>
<b>A Responsabilité Civile Professionnelle</b>			
1	Conseil en Gestion de Patrimoine, Conseiller en Investissements Financiers, sous réserve de l'agrément AMF tel que prévu par les art. L541-1 svt du CMF Intermédiaire en transaction immobilière sans maniement/détention de fonds Démarchage bancaire et financier, CJA, Activités annexes	1.500.000 € par sinistre, par activité & par an	4.000 € par sinistre (*)
2	Dont pour la commercialisation d'opérations de défiscalisation GIRARDIN (garanti uniquement sous réserve du statut de CIF)	750.000 € par sinistre & par année d'assurance	12.000 €
3	Intermédiaire en Opération de Banque & en Services de Paiements sans fonds confiés IOBSP, dans les conditions d'exercice déclarées à l'Orias	1.500.000 € par sinistre & par année d'assurance	20 % de l'indemnité due (maxi 4 000 €)
4	Intermédiaire d'assurances de personnes sans encaissements de fonds de tiers, dans les conditions d'exercice déclarées à l'Orias	2.000.000 € par sinistre & 2.500.000 € par année d'assurance	20 % de l'indemnité due (maxi 4 000 €)
<b>B Garanties Financières</b>			
	Intermédiaire d'assurance de personnes sans encaissement de fonds de tiers	115.000 €	
	Intermédiaire en transactions immobilières sans maniement & sans détention de fonds	110.000 €	Néant
	Intermédiaire en Opération de Banque & en Services de Paiement sans fonds confiés	115.000 €	
<b>C Garanties Complémentaires</b>			
6	Responsabilité civile du ou des dirigeants sociaux	500.000 € par sinistre & par année d'assurance	4.000 €
7	RC Archives – Documents confiés	150.000 € par sinistre	1.000 €
8	Défense Pénale (honoraires d'avocats, d'experts...)	150.000 € par sinistre	Néant
9	Défense Civile (honoraires d'avocats, d'experts...)	A concurrence des montants de garanties RC	Selon l'activité concernée
10	Assistance et Défense en cas de contrôle d'une autorité administrative (AMF/ ACPR)	22.500 € par sinistre	Néant
11	Assistance et Défense en cas d'usurpation d'identité	100.000 € par sinistre	Néant

(\* ) il est précisé que les franchises s'appliquent également sur les frais de défense civile.

12	<b>Responsabilité Civile Exploitation</b>	<b>9.000.000 €</b>	
	<b>Tout dommages confondus</b>		
	<b>Dont :</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><i>Dommages corporels et immatériels consécutifs par année d'assurance</i></b></li> </ul>	<b>9.000.000 €</b>	1.000 € Par sinistre sur tout autre dommage que corporel
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><i>Limité en cas de « faute inexcusable » de l'employeur à</i></b></li> </ul>	<b>3.500.000 €</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><i>Dommages matériels et immatériels consécutifs par sinistre</i></b></li> </ul>	<b>2.000.000 €</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><i>Responsabilité civile vol par sinistre</i></b></li> </ul>	<b>150.000 €</b>	

## D PROTECTION JURIDIQUE

13	<b>Prévention et informations juridiques</b> (assistance juridique en ligne) <b>Recherche d'une solution amiable/ défense judiciaire /exécution et suivi des décisions obtenues</b>	Montant maximum de garantie par litige : <b>20.000 €</b>
	<b>Domaine de garantie</b>	Seuil d'intervention : <b>200 €</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Litiges liés à l'activité professionnelle de votre entreprise (relations contractuelles, propriété et usage des biens immobiliers professionnels, relations de voisinages, environnement économique et concurrentiel, relations avec les administrations, infractions pénales liées à votre activité, déplacement professionnel)</li> <li>• Litiges sur facturation d'honoraires</li> <li>• Litiges d'ordre social</li> <li>• Litiges d'ordre fiscal</li> <li>• Relations avec les administrations, les organismes sociaux (URSSAF, Pôle Emploi, Inspection du travail...), les services publics et les collectivités territoriales</li> <li>• Assistance communication de crise</li> <li>• Aides et subventions</li> <li>• Garantie frais de stage/ permis</li> <li>• Recouvrement de créances</li> </ul>	

**Contrat Groupe n° 8 590 644 souscrite auprès de COVEA Protection Juridique**

## COTISATION ANNUELLE PAR ADHERENT

### PRIMES (Y compris frais + protection juridique\*) :

1<sup>ère</sup> Année : ..... 1 069 € (forfaitaire. Sans révision sur le C A)

2<sup>ème</sup> Année : ..... 1 236 € (forfaitaire. Sans révision sur le C A)

⇒ \*La provision minimum comprend 40 € de frais de gestion annuels et 84 € de prime protection juridique

**1 – A compter de la 3<sup>ème</sup> année d'adhésion : passage sur les conditions classiques avec augmentation des montants de garanties et prime annuelle décomposée comme suit :**

### A – Provision minimum (y compris frais et protection juridique\*)

Selon la tranche de CA HT	OPTIONS DE FRANCHISES	
	5 000 € / sinistre	10 000 € / sinistre
CA < 50 000 €	1 858 €	1 731 €
50 000 € < CA < 150 000 €	2 206 €	2 052 €
150 001 € < CA < 300 000 €	2 553 €	2 373 €
CA ≥ 300 000 €	2 727 €	2 533 €

→ La provision minimum annuelle comprend 84 € TTC de prime protection juridique et 40 € de frais BDJ

• **Option** : Les adhérents qui souhaitent avoir une carte de transaction sur immeubles et fonds de commerce avec détention de fonds peuvent souscrire cette option moyennant une prime additionnelle de 200 € TTC, par an.

⇒ **Important** : MMA se réserve le droit d'appliquer une tarification plus élevée aux adhérents dont le ratio sinistre à primes serait déficitaire

### B – Taux de révision sur le CA HT réalisé N-1 :

OPTIONS DE FRANCHISES	CA < 1 000 000 €	CA ≥ 1 000 000 €
5 000 € / sinistre	1,1880 % TTC	1,0368 % TTC
10 000 € / sinistre	1,1232 % TTC	0,9828 % TTC
<b>Commercialisation d'opérations Girardin</b>	0,12 % TTC du montant de la base défiscalisable	

## Bulletin d'Adhésion Membres de la Compagnie CIF jeunes adhérents

Polices Groupes MMA n° 113.516.430 & COVEA PJ n° 8 590 644

### Adhérent

Nom ou raison sociale : ..... RCS :

Adresse : ..... Code Postal :

Ville : ..... Tel :

E-mail : .....

### Assureurs

MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 126

MMA IARD, Société Anonyme au capital de 537 052 368 euros, RCS Le Mans 440 048 882,  
Sièges sociaux : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9,  
Entreprises régies par le code des assurances,

Ces sociétés sont dénommées ensemble « MMA »

COVEA PROTECTION JURIDIQUE

Société anonyme, au capital de 88 077 090,60 €  
RCS Le Mans 442 935 227

33, rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2  
Entreprise régie par le code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS Cedex 09

Ci-après dénommée Covéa Protection Juridique

BDJ est soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec MMA IARD dans le cadre de la police groupe n° 113 516 430 & pour la Protection Juridique avec Covéa PJ police groupe N° 8 590 644.

### Courtier

BDJ SAS au Capital de 2 294 800 €, immatriculé au RCS de Paris sous le N° **410 334 593**

Siège Social : 39 Rue Mstislav Rostropovitch – TSA 19968 – 75815 Paris cedex 17.

Orias n° **07 001 494** - [www.orias.fr](http://www.orias.fr) - Code NAF : 6622Z - N° de TVA intercommunautaire : FR7141033459300036

### Agrément

CIF                      OUI                      NON

### A nous communiquer :

Chiffre d'affaires prévisionnel annuel : \_\_\_\_\_ €

KBIS de moins de 3 mois

## Effet – Durée

Date d'effet souhaitée :     2 0 2

L'échéance annuelle est fixée au **1<sup>er</sup> janvier** de chaque année.

---

## Déclaration

- **Déclare n'avoir connaissance d'aucun fait dommageable ou réclamation susceptible d'engager ma responsabilité.**
- **Reconnait que le contrat groupe proposé correspond parfaitement à mes objectifs, besoins et exigences**
- **Déclare avoir pris connaissance avant mon adhésion, de l'IPID, des Conditions Générales & Particulières relatives aux contrats N° 113 516 430 / 8 590 644 et vouloir bénéficier des garanties desdits contrats**
- **Conformément aux articles L 113.8 et L 113.9 du Code des Assurances, le contrat d'assurance est nul en cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de la part de l'Assuré, si cette réticence ou cette fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion pour l'Assureur, alors même que le risque omis ou dénaturé par l'Assuré a été sans influence sur le sinistre.**

### Traitement des données personnelles.

Les données à caractère personnel concernant l'adhérent sont utilisées dans le cadre de la passation, la gestion et l'exécution de ses contrats d'assurance. Elles peuvent également être utilisées à des fins de gestion commerciale sauf opposition de sa part, de contrôle interne, de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que de lutte contre la fraude à l'assurance. Ce dernier traitement peut entraîner une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Les données sont destinées à MMA IARD SA & COVEA PJ, responsable des traitements, et pourront être transmises, dans les limites de leurs habilitations, aux entités, mandataires et partenaires contractuellement ou statutairement liés et à des organismes professionnels. Pour exercer votre **droit RGPD**, nous vous remercions d'adresser un mail [info@bdj-sa.com](mailto:info@bdj-sa.com).

**Signature**

Fait à .....

Le .....

*Nous vous prions d'attendre la réception de votre appel de cotisation pour tout règlement.*